

Compte rendu de séance Séance du 7 Février 2017

L'an deux mil dix-sept, le 7 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Monsieur LOCHON Martial, Maire

Présents : M. LOCHON Martial, Maire, Mmes : DELPEUX Maryvonne, MOREAU Nathalie, MURY Danièle, ZDEBSKI Patricia, MM : BENOIST Laurent, DESVEAUX Luc, GOIRAND Jean-Luc, HENRIETTE Rodolphe, LAGOUTTE Christian, MASSOT Eric, SABATHIER Jérôme

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : AUGROS Marie-Claude à M. MASSOT Eric, CHAUVEAU Estelle à Mme ZDEBSKI Patricia, CORDONNIER Virginie à Mme MURY Danièle, LETERRIER Katy à M. HENRIETTE Rodolphe, M. AUTIN Jean Michel à M. LOCHON Martial

Absent(s) : M. MAILLOT Yoland

En préambule, Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que deux agents techniques ont eu un accident de travail lors de leur service.

Monsieur le Maire annonce que la signature pour l'acquisition de la parcelle "Terrain pour le parking de la Salle de Sports" a été actée le samedi 28 Janvier.

Ensuite le procès-verbal de la séance du 14 Décembre 2016 est approuvé puis il est passé à l'ordre du jour :

Ordre du Jour :

- Demande de subvention Agence de l'eau
- Demande de subvention FDI
- Point travaux
- Lancement Maîtrise d'Œuvre
- Compte rendu commissions chemins
- Communauté de Communes
- CLECT
- Questions diverses
- Tour de table

I. DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

Dans le cadre des enfouissements de réseaux, rue d'Hauville et rue de la Beaussière, Monsieur le Maire propose de demander deux dossiers d'aide financière.

1. DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE/ TRAVAUX D'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour :

- Travaux d'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement sur la Commune de Bailleau le Pin. Une aide financière de 151 532 € est sollicitée, soit 60% de l'estimation des travaux d'assainissement.

2. DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE/ TRAVAUX ET EQUIPEMENTS D'ECONOMIE D'EAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour :

- Travaux et équipements d'économie d'eau sur la Commune de Bailleau le Pin. Une aide financière de 72 913 € est sollicitée, soit 60% de l'estimation des travaux d'eau potable.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux ne pourront être effectués qu'avec l'octroi des subventions par l'Agence de l'eau.

II. DEMANDE DE SUBVENTION FDI

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la compétence enfouissement des réseaux est une compétence de la Communauté de Communes "Entre Beauce et Perche" et que désormais les demandes de subventions se feront directement auprès des services de la Com/Com qui se chargera de faire des demandes de subventions

1. DEMANDE DE SUBVENTION ENFOUISSEMENT DE RESEAUX 2017 : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX- RUE D'HAUVILLE

Monsieur le Maire expose la nécessité d'enfouir la totalité des réseaux.
Le coût HT estimé par la SEIPC de l'opération totale est de 195 000 €.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide financière auprès de la Communauté de Communes " Entre Beauce et Perche» pour les enfouissements des réseaux rue d'Hauville, et accepte de prendre le reste à charge du montant des travaux déduits des différentes aides financières.

2. DEMANDE DE FDI 2017 : TRAVAUX BUREAU ACCEUIL DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal valide pour 2017, les travaux du bureau de l'accueil de la mairie.

Le coût de ces travaux est estimé à 23 000 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du FDI soit une demande d'aide de 30% sur le montant de travaux.

3. DEMANDE DE FDI 2017 : TRAVAUX AMENAGEMENT RUE DE LA TUILERIE ET PARKING

Le Conseil Municipal valide pour 2017, les travaux d'aménagement rue de la Tuilerie et le parking.

Le coût de ces travaux est estimé à 318 085 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du FDI soit 30% pour un montant de travaux plafonnés à 100 000 €.

Il se peut que le projet soit reporté en 2018.

Arrivée de Monsieur BESNOIT à 20h52.

4. DEMANDE DE FDI 2017 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SURFACE RUES D'HAUVILLE ET DE LA BEAUSSIERE.

Le Conseil Municipal valide pour 2017, les travaux d'aménagement de trottoirs et d'espace public rue d'Hauville et rue de la Beaussière.

Le coût de ces travaux est estimé à 126 785 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du FDI soit 30% pour un montant de travaux plafonnés à 100 000 €.

IV. POINT TRAVAUX

Monsieur LOCHON, informe les membres du Conseil Municipal que le Marché de la Station d'épuration a été signé le 3 février 2017 et que le Marché de la Médiathèque sera signé le 16 février 2017.

L'entreprise MSE, qui a été retenue pour la construction de la Station d'épuration, lance le début des études pour permettre ensuite le lancement de la construction de la Station d'épuration, devant démarrer en Mars.

Suite à l'accident de travail des deux agents techniques, les travaux envisagés en régie pour le bureau de l'accueil risquent de prendre du retard et d'en augmenter les coûts également.

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé un devis pour la réfection des toilettes publiques.

Il a également demandé un devis pour le fournil (bâtiment proche de la mairie) afin de le remettre en état.

IV. LANCEMENT MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur LOCHON Martial, Maire, souhaite que l'on termine les aménagements de la rue de la Tuilerie et du Parking dans la continuité des travaux effectués lors du cœur de Village :

Monsieur le Maire propose également que l'on étudie la faisabilité de réaliser, en 2018, les aménagements de la rue de Chartres dans la continuité de la rue d'Illiers.

Deux entreprises de maîtrise d'œuvre vont être sollicitées sur ces deux dossiers :

- EMPEREUR
- SODEREF

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne l'autorisation de lancer deux Maitrises d'Œuvre pour les travaux de la rue de la Tuilerie et du Parking attenant et de la Rue de Chartres.

V. COMPTE RENDU COMMISSION CHEMINS.

Monsieur LOCHON donne la parole à Monsieur DESVEAUX afin d'expliquer les modifications mise en place pour le futur remembrement.

Après étude de la seconde version de plan de géomètre, les points suivants sont validés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal :

- 1 - Suppression d'un bout de chemin sur la route de Rosay
- 2 - Suppression d'un chemin Pommeray le long de la ligne SNCF
- 3 - Rajout d'un chemin le long de la Route de Magny
- 4 - Prolongement du chemin le long de la RD921
- 5 - Maintien d'une bande de 5 mètres autour de la Station d'épuration et rajout de 10 mètres derrière, et donc suppression d'un chemin le long de la route de Sandarville.
- 6 - Suppression chemin limite de la Commune de Sandarville
- 7- Conserver qu'un seul chemin du côté bosquet
- 8 - Pas de chemin autour de la mare d'Harville et vérifier bandes de 5 mètres derrière les peupliers
- 9 - Suppression du chemin le long de la route d'Harville et le transférer en réserve foncière pour agrandir la route.
- 10 - Réserve foncière (Dumesnil)-emplacement chemin
- 11- Suppression d'un chemin et le ramener le long de la Gouletterie
- 12- Problème de chemin près de la ligne SNCF-Pomeray
- 13- Suppression de ce chemin et en rajouter un autre
- 13b- Rajout d'un chemin
- 14 - Suppression voie d'accès arbres Magny
- 15- Chemin de qualité

De plus, Monsieur le Maire demande de prévoir la réserve foncière nécessaire dans le cadre de l'aménagement foncier en cours soit :

- Rond-point Rue de Chartres/Rue des Peupliers
- Suppression route de Pommeray à Magny
- Tourne à gauche Pommeray
- Tourne à gauche Montançon
- Tourne à gauche Chemin de la Messe

Les Membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la prévision de création d'une réserve foncière.

VI. COMMUNAUTE DE COMMUNE

Le nouveau nom de la régie électrique est SYNELVA, depuis la dissolution du syndicat électrique et la mise en place d'une SEM au 1^{er} janvier 2017.

Désormais, lors d'une demande d'intervention ou de subvention, celle-ci doit être faite directement auprès de la Communauté de Communes qui se substitue au syndicat électrique.

Une réunion sur l'eau et la prise de compétence est programmée le 16 février 2017 pour envisager une prise de compétence par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2018.

Madame MURY propose la mise en place d'une convention avec les mairies pour conserver un rapport avec les usagers.

Monsieur HENRIETTE précise également que la compétence « assainissement » sera également transférée.

VII. CLECT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur la validation du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, suite à la prise de compétence incendie (SDIS) à compter du 1er Janvier 2017.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce que la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) aura lieu le 21 Février 2017 à 18h30 et la Commission Finance se réunira le 21 Mars 2017 à 18h00.

Monsieur LOCHON informe que la société Orange viendra déposer la dernière cabine téléphonique de la Commune du fait de sa très faible utilisation.

IX. TOUR DE TABLE

Monsieur GOIRAND informe qu'une fuite d'eau dans la salle de réunion de la Salle des sports a été réparée par la société SERT (garantie décennale) et la peinture refaite.

Monsieur MASSOT annonce que la troupe "Les Troubadours de la Joie" feront leur représentation le samedi 11 mars à la salle des fêtes de Bailleau le Pin à 20h30.

Monsieur BESNOIT demande si la ligne de bus déjà existante pour aller jusqu'à Mignièrès s'arrêtera à Bailleau le Pin afin de transporter les élèves qui ont choisi de s'inscrire dans ce collège.

Monsieur le Maire répond qu'à ce jour il n'a pas de réponse, mais que le service, s'il est mis en place, sera à la charge des parents et non pas à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire donne également les dates pour les prochaines élections présidentielles (le 23 avril et le 7 mai) et législatives (11 et 18 juin) et annonce que les tours de garde seront définis lors du prochain Conseil Municipal.

Séance levée à: 22:15